

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 9

Artikel: Avis
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conte*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :
du canton, 15 c. ; de la Suisse,
20 c. ; de l'Etranger, 25 c.
la ligne ou son espace.

AVIS. — *Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1^{er} avril prochain, recevront gratuitement le CONTEUR durant le mois de mars.*

Notre Musée de Peinture.

(*Son origine.*)

Au commencement de février, les journaux nous ont appris que notre musée de peinture avait subi dans son arrangement, dans la classification de ses tableaux, d'heureuses améliorations.

Etant données les mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent ces locaux, au point de vue de la lumière, un arrangement tendant à faire une place convenable à l'école nouvelle et à mettre en valeur des œuvres de mérite, fort mal placées jusqu'ici, n'était point chose facile. Mais nul n'était mieux qualifié pour présider à cette opération que l'aimable conservateur du musée, dont la compétence et le goût, en pareille matière, sont indiscutables. Grâce à lui, notre musée Arlaud a pris une nouvelle physionomie, que le public en général, et tout particulièrement les amis des beaux-arts, ne tarderont pas à apprécier.

Ceci nous a remis en mémoire quelques notes intéressantes sur l'origine de notre musée de peinture, dont les curieuses phases sont probablement inconnues d'un assez grand nombre de lecteurs. Les voici :

Le peintre Louis Ducroz, né à Yverdon, en 1748, termina sa carrière à Lausanne le 10 février 1810. Il avait vécu plus de trente ans en Italie, où il fut placé au premier rang des aquarellistes de l'époque. Ses travaux représentant les principaux monuments et les sites les plus remarquables de ce beau pays, étaient aussi étonnantes par leur nombre que par leur mérite.

Ducroz revint à Lausanne avec les originaux de ses plus beaux ouvrages, auxquels il avait réuni plusieurs tableaux des grands maîtres des écoles italiennes.

Vers 1810, le célèbre aquarelliste se préparait à ouvrir à Lausanne, dans les salles qui lui avaient été offertes par l'Etat, une école particulière qu'on espérait voir devenir cantonale, lorsqu'il

fut subitement arrêté dans ses projets par une apoplexie à laquelle il ne tarda pas à succomber.

Ducroz laissait un fils mineur, né en Italie et placé à l'étranger dans une maison de commerce. Les deux frères du peintre, dont l'un était pasteur à Prangins, ayant été chargés de la tutelle de leur neveu et de la liquidation de la succession, dont l'actif se composait essentiellement d'objets d'art, reçurent des offres venues de Rome, de Genève, de Zurich, etc., mais qui ne furent pas jugées suffisantes.

Quelques citoyens, amis de leur pays, à la tête desquels se trouvaient MM. Charles Lardy, directeur général des forêts, et Daniel-Alex. Chavannes, professeur honoraire de géologie, méditant depuis longtemps le projet de fonder à Lausanne un musée d'histoire naturelle et des arts, résolurent de ne point laisser se disperser la belle collection du célèbre peintre, dont quelques tableaux avaient déjà été acquis par des amateurs. Ils n'eurent pas de peine à s'entendre avec les tuteurs, qui, autorisés par la Justice de Paix, leur céderent la totalité de la masse invendue, pour le prix de 6,500 francs.

N'ayant d'autre intention que de consacrer à leur canton les œuvres de Ducroz et de faciliter la création d'une école des beaux-arts, qui manquait à notre Académie, les acquéreurs firent immédiatement circuler une souscription divisée en 65 actions de 100 francs.

Une des dispositions fondamentales du projet portait que la collection demeurerait intacte et à la disposition des souscripteurs, jusqu'au moment où le gouvernement désirerait en faire l'acquisition, en remboursant les actions avec intérêt au 5 %.

Le Petit-Conseil d'alors adhéra à cette disposition, et les actionnaires nommèrent un Comité d'administration qui invita MM. Lardy et Chavannes à recevoir le dépôt et à pourvoir à sa conservation. Par leurs soins, la collection fut placée dans la maison Bressenel, à la Palud; de là elle passa dans la maison de M. Daniel Grand-d'Hauteville, en St-Pierre. Deux ans après, elle fut transportée

dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, qui faisait partie du logement réservé au secrétaire de la Municipalité. Le Petit Conseil pourvut aux frais de ce nouvel arrangement. Plus tard, des réparations dans l'Hôtel-de-Ville amenèrent une quatrième migration, et la collection fut placée dans une des salles de la Maison cantonale (Académie), qui se trouvait alors vacante.

Pendant cette vie nomade, le dépôt continua à être ouvert aux actionnaires et aux amateurs qui demandaient à le visiter.

Enfin, en octobre 1816, l'Etat, qui possédait déjà la sixième partie des actions, remboursa les actionnaires, et la collection devint propriété cantonale.

En 1834, le peintre Arlaud, rentré dans sa patrie après de fortes études à l'étranger, et possesseur d'une somme de 34,000 francs, fruit d'un travail incessant et d'une sévère économie, l'offrit au Gouvernement, pour être employée à la construction d'un bâtiment destiné à l'Ecole de dessin et au musée des beaux-arts, sous réserve de recevoir pendant sa vie l'intérêt de cette somme au 4 1/2 %. Il avait alors 62 ans.

Le Conseil d'Etat accepta cette offre généreuse avec reconnaissance, et vota une somme de 16,500 francs, supplément que les plans et devis rendaient nécessaire.

Diverses circonstances retardèrent l'achèvement du musée qui porte le nom du donateur, et dont les deux étages inférieurs qui lui servent de support et l'élèvent au niveau de la Riponne, ont été construits aux frais de la commune de Lausanne, pour les écoles primaires.

Ce ne fut donc que le 1^{er} janvier 1841 que le musée Arlaud a pu être ouvert au public.

Locutions nouvelles

Sous ce titre, le *Petit Parisien* a donné dernièrement de curieux et intéressants détails sur diverses locutions populaires, que nous utilisons souvent dans la conversation ou dans les journaux, sans en comprendre directement le sens ni l'origine. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant, à